

<http://clg-blois-vienne-blois.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article891>



Nouvelle année, nouveau règlement...

- GESTION ET RESTAURATION - LA DEMI PENSION -

Date de mise en ligne : mercredi 13 juillet 2016

Copyright © COLLEGE BLOIS VIENNE - Tous droits réservés

Nouvelle année, nouveau règlement...

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher nous a transmis le nouveau règlement lié à la demi-pension.

Il est désormais en ligne et nous vous invitons à le consulter, afin de connaître ce qui sera en vigueur à la rentrée toute prochaine.

D'ici là, bonnes vacances à tous.